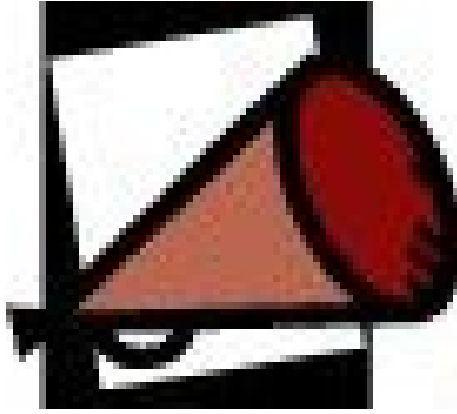


<https://www.pressegauche.org/Travail-en-entrepot-a-Montreal-des-conditions-accablantes>



# Travail en entrepôt à Montréal : des conditions accablantes

- Société - Mouvement syndical -



Date de mise en ligne : mardi 21 janvier 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Le Centre des travailleurs et travailleuses immigrant·es (CTI) et l'Association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement (ATTAP) ont rendu public à la fin novembre le rapport de la Commission sur le travail dans les entrepôts à Montréal. Ce rapport consternant fait état des conditions de travail précaires de différents entrepôts de Montréal, notamment ceux de Dollarama et d'Ardène.**

Publié le 10 janvier 2020

<https://alternativesocialiste.org/2020/01/10/travail-en-entrepot-a-montreal-des-conditions-accablantes/>

D'après le rapport, on estime que 15 600 personnes travaillent dans les entrepôts de la grande région montréalaise. Les employé·es d'entrepôt représentent quelque 10% de toute la main-d'oeuvre embauchée par les différentes agences de placement temporaire. Depuis 10 ans, le nombre d'emplois dans les entrepôts a presque doublé. Bien entendu, cette augmentation est directement corrélée avec l'augmentation du commerce en ligne - et des profits des géants du web. Dans le même ordre d'idées, on constate une augmentation de 30% de la pauvreté des travailleuses et travailleurs à Montréal entre 2001 et 2012. Pourtant, en 2014, les entrepôts de Montréal ont contribué pour 368 millions à l'économie québécoise.

### **Un statut très précaire**

Le commerce en ligne est très profitable pour les entreprises. En évitant de payer des locaux et des employé·es pour avoir pignon sur rue, elles évitent de nombreux frais : salaires, loyers, avantages sociaux, assurances, etc. Comme les personnes qui travaillent dans les entrepôts sont souvent mal payées, non syndiquées et qu'elles n'ont pratiquement aucun avantage social, la dépense d'un entrepôt est plus avantageuse.

La majeure partie des travailleurs et des travailleuses d'entrepôts sont des personnes parmi les plus vulnérables. Elles sont souvent issues de l'immigration et n'ont parfois pas de statut légal au Canada. On ne les informe pas de leurs droits et les employeurs vont parfois jusqu'à les intimider pour éviter la déclaration d'accidents de travail.

### **Des patrons déresponsabilisés**

De plus, l'employeur officiel de ces personnes est une agence de placement temporaire, même si le travail est effectué dans les entrepôts de grandes compagnies. Dans les rares cas où des travailleuses et des travailleurs tentent de faire valoir leurs droits, l'agence et le donneur d'ouvrage (l'entrepôt) se renvoient la balle de la responsabilité légale du lien d'emploi. Dans des circonstances normales, les employeurs contestent quasi systématiquement les accidents de travail. On ne peut qu'imaginer le dédale administratif dans lequel peut se retrouver un employé d'entrepôt qui tente de faire une réclamation.

### **Une syndicalisation difficile**

La syndicalisation des employé·es d'entrepôt est une solution pour établir un meilleur rapport de force. Toutefois, la Loi sur les normes du travail n'est pas adaptée aux nouvelles réalités du travail en agence. La syndicalisation est plus difficile dans cette situation.

La syndicalisation d'un milieu de travail doit encore se faire dans l'ombre. Même si la liberté d'association est garantie par l'article 3 de la Charte des droits et libertés, bon nombre de personnes sont congédiées pour tenter de mettre sur pied une organisation syndicale dans leur milieu de travail. Ce risque augmente pour les personnes avec un statut précaire. Le climat de terreur qu'imposent les employeurs rend les employé-es d'entrepôts craintifs par rapport aux syndicalistes.

### Un décret pour les entrepôts

Dans le but de couvrir le plus de personnes possible, le CTI et l'ATTAP militent pour l'adoption d'un décret gouvernemental de convention collective. Ce décret porterait sur les salaires, les jours fériés, les congés et l'équipement et concernerait toute personne travaillant dans un entrepôt. Le gouvernement provincial a le pouvoir d'imposer des dispositions de convention collective à toute une région ou à un secteur professionnel. Il existe de nombreux décrets au Québec, entre autres dans certains secteurs de l'industrie du vêtement.

L'adoption d'un décret pourrait garantir des conditions de travail adéquates et décentes pour toute personne travaillant en entrepôt, qu'elle soit syndiquée ou non. Une telle victoire est cependant loin d'être gagnée. Les compagnies de logistique et les géants du web - dont le travail en entrepôt est au coeur de leur modèle d'affaires - réalisent des profits gargantuesques précisément en raison des faibles conditions de travail de leurs employé-es d'entrepôt.

Ni les employeurs ni les gouvernements n'en viendront à proposer des conditions de travail décentes en entrepôt sans se faire tordre un bras. L'adoption d'un décret satisfaisant ne pourra se faire que par l'établissement d'un rapport de force puissant. L'organisation militante des employé-es d'entrepôt est centrale pour y parvenir. Le mouvement syndical a un rôle de direction solidaire et combative primordial à jouer dans ce dossier.

### Ouverture d'un entrepôt d'Amazon à Lachine en 2020

Amazon, le géant du commerce en ligne états-unien, a prévu l'ouverture d'un entrepôt sur l'île de Montréal en 2020. Ce centre va procéder à la cueillette, l'emballage et l'expédition des commandes en ligne de la clientèle. Pour le moment, on ne connaît pas encore tous les paramètres liés à l'ouverture de cet entrepôt. On nous dit que 300 emplois seront créés et qu'aucun incitatif financier n'aurait été donné à Amazon pour s'installer à Lachine. L'arrondissement, par la voix de la mairesse, a demandé à ce qu'Amazon fasse sa part côté environnemental et aménage une aire « d'agrément » pour les employé-es.

Les profits d'Amazon ont été énormes en 2019, fracassant tous les records. Jeff Bezos, le patron d'Amazon, est reconnu comme l'homme le plus riche de l'histoire. Sa compagnie est la plus grande capitalisation boursière du monde, plus importante encore que n'importe quelle pétrolière, banque ou pharmaceutique. Pourtant, Amazon paiera-t-elle des impôts conséquents au Canada ? Qu'en sera-t-il des conditions de travail à Lachine ? Rien ne nous indique qu'un décret ou une réglementation adéquate sera mise en place d'ici l'ouverture de l'entrepôt.

Partout dans le monde, les employé-es des entrepôts d'Amazon sont soumis à des cadences de production effarantes. Contrairement à la rumeur, Amazon nie qu'on empêche les travailleurs et les travailleuses d'utiliser les toilettes en cas de besoin. Toutefois, la personne qui le fait risque de ne pas atteindre son quota de production de la journée.

### L'organisation de la classe ouvrière, la seule solution durable

## **Travail en entrepôt à Montréal : des conditions accablantes**

---

L'adoption d'un décret satisfaisant pour les travailleurs et travailleuses est une solution acceptable, même si elle est temporaire. Un tel décret permettrait à ces personnes de sortir de la précarité abjecte à laquelle elles sont actuellement soumises. Pour l'obtenir, une forte mobilisation est toutefois nécessaire. Les centrales syndicales devront mettre l'épaule à la roue pour défendre ces employé-es, même si l'adoption d'un décret ne représente pas immédiatement de nouveaux membres et cotisations pour elles.

Dans le scénario d'un décret, la prochaine étape demeurera celle de la mise sur pied d'un syndicat représentant démocratiquement un maximum de travailleurs et de travailleuses. Un syndicat démocratique et représentatif de ses membres est le meilleur rempart pour établir le rapport de force nécessaire à l'obtention des revendications des employé-es.